

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du mardi 3 avril 2018 à 19 h

« Le succès est la somme de petits efforts, répétés jour après jour. »

R. Collier

**N° 2334**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **mardi 3 avril 2018 à 19 h**.

Présences : Sièges N° 1 : Mélissa Théberge  
Siège N° 2 : Sylvain Chabot  
Siège N° 3 : Steeves Mathieu  
Siège N° 4 : Lucie Gauthier  
Siège N° 5 : Daniel Dodier  
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Maire Luc Cayer

La séance est présidée par le maire suppléant Sylvain Chabot et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire suppléant ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

**PROCÈS-VERBAL**  
**ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Du mardi 3 avril 2018 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
6. Comités et dossiers à traiter
  - 6.1 Administration et finances
    - 6.1.1 Mutuelle Municipalités du Québec – Dépôt
    - 6.1.2 Corporation de Développement Socio-Économique de Stoke (CDSE)
  - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
    - 6.2.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
    - 6.2.2 Planification stratégique en développement durable 2018-2038
    - 6.2.3 Plan d'action en développement durable 2018-2020
    - 6.2.4 Renouveau Nature Cantons de l'Est – Monts Stoke
    - 6.2.5 Renouveau Cogesaf
    - 6.2.6 Nomination C.C.U.
  - 6.3 Culture
    - 6.3.1 Culture budget 2018
  - 6.4 Immobilisation et bâtiments
  - 6.5 Loisirs
    - 6.5.1 Grille salariale et embauche employées SAE
    - 6.5.2 DAFA – Soutien formation service activités estival
    - 6.5.3 Renouveau Conseil sports et loisirs de l'Estrie
  - 6.6 Ressources humaines
    - 6.6.1 Renouveau contrat location de portable loisirs
    - 6.6.2 Formation SST – Directeur des travaux publics
  - 6.7 Sécurité publique
    - 6.7.1 Croix rouge – Lettre d'entente services aux sinistrés
    - 6.7.2 Programme d'aide sécurité publique - Achat d'un VTT
  - 6.8 Voirie
    - 6.8.1 RIRL – Adjudication de contrat appel d'offres public

7. Remise des rapports des officiers municipaux
8. Trésorerie et finances
  - 8.1 État prévisionnel de la situation
  - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
9. Autres sujets
  - 9.1 Office municipal d'habitation du Québec – Dépôt du budget 2018 révisé
  - 9.2 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Représentant
10. Avis de motion
11. Règlements
12. Invitations
  - 12.1 Invitation souper de crabe – Dysphasie
  - 12.2 Invitation souper-bénéfice Maison Aube-Lumière
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture et levée de l'assemblée

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-065

**D'AJOUTER** le point 6.2.7 Régularisation cadastrale et plan de relevé d'un terrain municipal.

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-066

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 5 mars 2018 tel que rédigé.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1er et le 31 mars 2018.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

### 4. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

### 5. Demandes écrites ou verbales

Aucune n'a été adressée au conseil.

### 6. Comités et dossiers à traiter

#### 6.1 Administration et finances

##### 6.1.1 Mutuelle Municipalités du Québec – Dépôt

La Mutuelle des Municipalités du Québec a informé la municipalité qu'elle ajoute le service « Assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire » à son offre sans frais supplémentaire.

##### 6.1.2 Corporation de Développement Socio-Économique de Stoke (CDSE)

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke souhaite encourager le développement socio-économique sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la création d'une corporation socio-économique est un outil intéressant pour faire le développement et l'accompagnement de tels projets sur le territoire de Stoke;

**ATTENDU QU'UN** groupe de citoyen est intéressé à s'impliquer dans la corporation et a présenté un projet de démarrage;

**ATTENDU QUE** le groupe de citoyen demande une mise de fonds pour la mise sur pied et l'immatriculation officielle de la Corporation socio-économique de Stoke;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-067

**DE FOURNIR** une aide financière de dix mille (10 000 \$) dollars pour la création de la Corporation socio-économique de Stoke.

**QUE** deux (2) représentants municipaux soit le conseiller Steeves Mathieu et la conseillère Mélissa Théberge siègent au conseil d'administration de la corporation.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

### 6.2.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke entend se soumettre aux bonnes pratiques environnementales;

**ATTENDU QUE** les activités menées par la CREE ainsi que les services offerts par l'organisme ont une grande importance pour la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-068

**D'ADHERER** au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie au coût de 50 \$ pour 2018.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.2.2 Planification stratégique en développement durable 2018-2038

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a entrepris en 2016 une démarche en planification de développement durable;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu une aide financière pour mettre sur pied une planification stratégique, un plan d'action et la mise en œuvre de projets en développement durable;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-069

**D'ADOPTER** la Planification en développement durable 2018-2020 telle que présentée.

**DE L'UTILISER** comme outil de travail lors de la prise de décision du conseil municipal.

**D'EN FAIRE** la promotion auprès de la population.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.2.3 Plan d'action en développement durable 2018-2020

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a adopté la Planification stratégique en développement durable 2018-2038;

**ATTENDU QUE** cette planification prévoit un plan d'action sur deux (2) ans;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-070

**D'ADOPTER** le Plan d'action 2018-2020 tel que présenté.

**DE L'UTILISER** comme outil de travail lors de la prise de décision du conseil municipal.

**D'EN FAIRE** la promotion auprès de la population.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.4 Renouveau Nature des Cantons de l'Est – Monts Stoke

**ATTENDU QUE** l'organisme Nature cantons de l'Est a présenté le bilan de ses activités 2017 et projets 2018 pour la protection des Monts Stoke;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke souhaite soutenir l'organisme dans son mandat de conservation des Monts Stoke;

Il est proposé par le conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-071

**DE VERSER** trois mille (3 000 \$) à l'organisme ce montant lui ayant été réservé dans le budget 2018.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.5 Renouveau Cogesaf

Il est proposé par le conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-072

**DE RENOUVELER** l'adhésion au COGESAF pour 75 \$.

**DE DESIGNER** la conseillère Lucie Gauthier comme représentante de la municipalité habilitée à siéger au COGESAF.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.6 Nomination C.C.U.

**ATTENDU QU'UN** siège réservé aux citoyens est vacant au Comité consultatif en urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité a publié une annonce de recrutement dans les dernières semaines;

**ATTENDU QUE** le conseil a consulté les candidatures reçues en regard des compétences, intérêts et ses efforts de parité et équité dans ses comités;

Il est proposé par le conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-073

**DE NOMMER** madame Ève-Marie Oakes comme membre du comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de Stoke à partir de l'adoption de la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.7 Régularisation cadastrale et plan de relevé d'un terrain municipal

**ATTENDU QUE** des travaux de réfection sont prévus sur le bâtiment du bureau municipal;

**ATTENDU QU'UN** plan de relevé est nécessaire pour entreprendre ces travaux;

**ATTENDU QUE** l'immeuble abritant le bureau municipal et la bibliothèque chevauche deux lots distincts;

**ATTENDU QU'IL** convient de rendre l'immeuble conforme à la réglementation municipale;

**ATTENDU QUE** nous avons demandé des prix auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires.

Il est proposé par le conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-074

**DE MANDATER** Groupe HBG inc. pour faire le plan de relevé et les travaux d'arpentage au coût de 3 820 \$ plus taxes pour modifier les lots 5 286 142 et 5 286 153 et les rendre conforme à la réglementation municipale.

**DE FAIRE** les démarches auprès des instances pour la conformité des lots.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.3 Culture

#### 6.3.1 Culture budget 2018

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a accordé un budget pour la culture dans son budget 2018;

**ATTENDU QU'UN** comité culturel a été mis sur pied incluant des élus municipaux, la directrice générale et des citoyens intéressés à travailler au développement et au rayonnement de la culture à Stoke;

**ATTENDU QUE** le comité poursuit ses travaux pour la mise sur pied d'une politique culturelle qui sera adoptée en cours d'année par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-075

**D'ACCORDER** les dépenses du comité pour la mise sur pied de la politique, le développement et le rayonnement de la culture à Stoke dans les limites du budget approuvé par le conseil et les balise de la politique culturelle.

**QUE** toutes demandes d'aide, de soutien ou autres relevant du comité culturel soient adressées directement au comité qui devra puiser à même ce poste budgétaire si besoin.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.4 Immobilisation et bâtiments

### 6.5 Loisirs

#### 6.5.1 Grille salariale et embauche employées SAE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke doit procéder à l'embauche des employés du Camp de jour 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke désire adopter une grille salariale pour les employés du Camp de jour 2018 ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a décrété une augmentation du salaire minimum effective le 1<sup>er</sup> mai 2018;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2018-076

**D'ACCEPTER** la grille salariale des employés du Camp de jour telle que soumise préalablement.

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à l'embauche du personnel suite aux entrevues menées par la coordonnatrice en loisirs, la coordonnatrice du Camp de jour 2018 et un élu municipal et aux recommandations de ces mêmes personnes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.5.2 DAFA – Soutien formation service activités estival

**ATTENDU QUE** le comité des loisirs de Saint-Denis-de-Brompton a pris la relève de Val en forme pour prendre en charge la formation des animateurs des différents camps de jour du Val-Saint-François;

**ATTENDU QU'AFIN** de maintenir des frais d'inscriptions abordables pour les animateurs et pour pallier au manque financier que Val en forme injectait dans la formation, le comité demande un soutien de 125 \$ par municipalité;

**ATTENDU QUE** ce montant permettra au comité de couvrir les frais d'impression, de brevet de formation et une partie du salaire des formateurs et qu'ils assumeront la gestion et la coordination de la formation.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2018-077

**D'ACCEPTER** la demande d'aide de 125 \$ pour le comité des loisirs Saint-Denis-de-Brompton.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.5.3 Renouvellement Conseil sports et loisirs de l'Estrie

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2018-078

**DE** renouveler l'adhésion de la municipalité au Conseil sport et loisir de l'Estrie au coût de 100 \$

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.6 Ressources humaines

##### 6.6.1 Renouvellement contrat location de portable loisirs

**ATTENDU QUE** la municipalité avait une entente de location d'ordinateur et ses composantes (logiciels) avec la coordonnatrice aux loisirs se terminant le 31 décembre 2017.

**ATTENDU QUE** la municipalité désire renouveler cette entente aux mêmes conditions;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-079

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente de trois (3) ans aux mêmes conditions.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.6.2 Formation SST – Directeur des travaux publics

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2018-080

**QUE** le directeur de travaux publics soit autorisé à suivre la formation sous forme de colloque en santé et sécurité au travail le 9 mai prochain au coût de 60 \$ plus taxes.

**QUE** ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.7 Sécurité publique

##### 6.7.1 Croix-Rouge – Lettre d'entente services aux sinistrés

**ATTENDU QUE** la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec offre des services à la population en cas de sinistre;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2018-081

**DE MANDATER** la Croix-Rouge pour intervenir pour toute activité d'urgence sur le territoire de la municipalité qui nécessite les services aux sinistrés.

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer l'entente de trois ans à la date de la signature de l'entente au coût de 0,16 \$ per capita pour les trois (3) années de l'entente.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.7.2 Programme d'aide sécurité publique - Achat d'un VTT

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une aide financière pour l'achat d'équipement pour le sauvetage hors route sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le service de sécurité et incendie de Stoke a identifié qu'un véhicule tout terrain serait un atout pour assurer le sauvetage hors route sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2018-082

**D'AUTORISER** l'achat d'un véhicule tout terrain usagé avec un budget maximal de 6 000 \$.

**D'AUTORISER** la dépense non financée par le programme d'aide pour un maximum de 2 200 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.8 Voirie

##### 6.8.1 RIRL – Adjudication de contrat appel d'offres public

**ATTENDU QUE** deux demandes distinctes d'aide financière ont été déposées auprès du MTMDET dans le cadre du programme RIRL (appelées Lot 1 et Lot 2 et 3);

**ATTENDU QU'**une demande d'approbation de règlement d'emprunt a été déposée auprès du MAMOT;

**ATTENDU QUE** la firme EXP avait été mandaté pour produire l'appel d'offres et les plans et devis des travaux et verra à s'assurer de la conformité de la soumission;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke a produit sur SEAO un appel d'offres public pour le Travaux de voirie 2018- Programme de réhabilitation du réseau routier local;

**ATTENDU QUE** la date limite pour la réception d'une soumission était jeudi le 29 mars 2018 à 10 h 00;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire conforme était Excavation Steeve Leblanc (9006-3520 Québec inc.);

**ATTENDU QUE** la présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt et ses modalités de remboursement;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-083

**D'OCTROYER** le contrat, après approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT et la lettre d'annonce du Ministère des travaux publics, au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation Steeve Leblanc (9006-3520 Québec inc.) pour la somme de 1 764 688.91 \$ **incluant les taxes** selon le détail de leur soumission du 29 mars 2018;

La Municipalité de Stoke confirmera à l'adjudicataire la date des travaux des lots 2 et 3 par écrit dans les 10 jours suivant la réponse du MTMDET programme RIRL sujet à l'approbation du règlement d'emprunt.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics et du directeur du service incendie ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

#### 8. Trésorerie et finances

##### 8.1 État provisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 mars 2018.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-084

**QUE** le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 174 691,15 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées :	34 340,42 \$
Opérations courantes à payer :	94 248,88 \$
Salaires payés :	46 101,85 \$

**QUE** le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**9. Autres sujets**

9.1 Office municipal d'habitation du Québec – Dépôt budget 2018 révisé

**ATTENDU QUE** l'OMH de Stoke doit obtenir l'approbation de ses prévisions budgétaires 2018 - Révisé par la municipalité de Stoke.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-085

**QUE** la Municipalité de Stoke approuve les prévisions budgétaires soumises en date du 6 mars 2018 et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et participe au financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI) représentant la somme environ 3 719 \$ pour la municipalité (sujet à changement).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

9.2 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Représentant

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-086

**QUE** le conseiller, Daniel Dodier, soit mandaté à représenter la municipalité au conseil d'administration provisoire de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**10. Avis de motion**

**11. Règlements**

**12. Invitations**

12.1 Invitation souper de crabe – Dysphasie

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-087

**QUE** la Municipalité de Stoke ne participera pas à l'activité mais invite les membres du conseil et la population en général à encourager l'organisme.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

12.2 Invitation souper-bénéfice Maison Aube-Lumière

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-088



**QUE** la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) d'un billet au coût de 175 \$ chacun pour le maire qui participera au souper bénéfice qui aura lieu le 19 avril prochain.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**13. Varia**

**14. Période de questions**

**15. Clôture et levée de l'assemblée**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19 h 35.

Rés. 2018-089

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Sylvain Chabot  
Maire suppléant

Sara Line Laroche  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Adopté